

HONORAIRES

Prix maximums en vigueur au 01 AVRIL 2022 - TVA au taux en vigueur de 20%

Avis de valeur

Avis de valeur en dehors de toute activité d'intermédiation 150 Euros TTC

Transaction Habitation-Commerce-Garage-Terrain (charge acquéreur)

Moins de 50 000 Euros	4 000 € TTC
De 50 000 Euros à 77 000 Euros	8,5 % TTC
De 77 001 Euros à 300 000 Euros	7 % TTC
De 300 001 à 500 000 Euros	6 % TTC
De 500 001 à 700 000 Euros	5 % TTC
Au-delà de 700 001 Euros	4 % TTC
SPÉCIAL COTE DE BEAUTÉ	5 % avec un minimum de 6 000 € TTC
De 800 000 à 1 200 000 Euros	4 % TTC
Au-delà de 1 200 000 Euros	3,5 % TTC

Location

- RÉSIDENCE PRINCIPALE (LOGEMENT VIDE ou MEUBLÉ)**
 Partagés par moitié entre bailleur et locataire, la part de chacun est de :
 Visite 3% du loyer annuel hors charges TTC
 Constitution du dossier 3% du loyer annuel hors charges TTC
 Rédaction du bail 40 Euros TTC
 Etat des lieux d'entrée : T1/T2 40 Euros TTC
 T3/T4 60 Euros TTC
 A partir du T5 80 Euros TTC
 --- Décret 2014-890 du 6 août 2014 (Honoraires plafonnés à 8 € + 3 € soit 11 € le m²) ---

Plafond 8 €/M ² pour le locataire
Plafond 3 €/M ² pour le locataire
- RÉSIDENCE SECONDAIRE & BAIL DROIT CIVIL (LOGEMENT VIDE ou MEUBLÉ)**
 A la charge du locataire 1 mois de loyer HC TTC
- Garages** (à la charge du locataire) 150 Euros TTC
- Emplacement de parking Résidence ESPACE MARIIGNAN** (à la charge du locataire) 100 Euros TTC
- Locations commerciales ou professionnelles** (à la charge du locataire)
 Honoraires (calculés sur le loyer annuel HC) 10 % HT (min. de 450 € HT)
 Rédaction d'acte uniquement (dans le cadre de la gestion) 1 mois de loyer HC HT

Gestion

- Calculés sur les sommes encaissées jusqu'à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)**
 Reddition mensuelle des comptes 9,70 % HT du total encaissé soit 11,64 % TTC
 OU Reddition trimestrielle des comptes 8,50 % HT du total encaissé soit 10,20 % TTC
- Calculés sur les sommes encaissées > à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)**
 Reddition mensuelle des comptes 7,50 % HT du total encaissé soit 9 % TTC
 OU Reddition trimestrielle des comptes 6,50 % HT du total encaissé soit 7,80 % TTC
- Spécial Résidence Le Maine, calculés sur les sommes encaissées**
 Reddition mensuelle des comptes 8 % HT du total encaissé soit 9,60 % TTC
 OU Reddition trimestrielle des comptes 6,94 % HT du total encaissé soit 8,33 % TTC
- Options :**
 Option Assurance loyers impayés + détériorations immobilières + PJ 2,60 % TTC du total encaissé
 Option Etat des risques et pollutions 25 Euros TTC
 Option Mission Expert Immobilier 25 Euros TTC
 Option Gestion « Permis de Louer » 150 Euros TTC
- Honoraires de rédaction, location à usage d'habitation (hors négociation)**
 Avenant au bail 150 € TTC à la charge du demandeur
 Acte de cautionnement 150 € TTC à la charge du demandeur